



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**Pour diffusion immédiate**

**Selon Cogeco Câble, les mesures du CRTC pour soutenir les télédiffuseurs en direct se répercuteront dans le portefeuille des consommateurs de services de distribution par câble et par satellite**

**Montréal, 6 juillet 2009** – À la suite de la publication plus tôt aujourd'hui des avis publics du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), Cogeco Câble inc. se montre très inquiète de la décision de l'organisme de la réglementation de la radiodiffusion au Canada à imposer un important interfinancement sans cesse croissant aux télédiffuseurs en direct canadiens au moyen de nombreuses mesures réglementaires parallèles.

Cogeco Câble verse déjà 5 % de tous ses revenus provenant des services de distribution de vidéo pour financer les projets d'émissions de télévisions canadiennes, lesquels comprennent le Fonds des médias du Canada et le Fonds COGECO de développement d'émissions. Le 30 octobre 2008, le CRTC a décidé de mettre sur pied un nouveau Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL) d'approximativement 68 million \$, afin d'offrir un plus grand soutien financier aux émissions de télévision locales des télédiffuseurs en direct canadiens. Les téléviseurs en direct canadiens comprennent essentiellement les grands réseaux de télévision commerciaux publics et privés. Pour financer ce nouveau fonds, le CRTC a décidé d'imposer un interfinancement supplémentaire de 1 % sur les revenus provenant des services de distribution de vidéo par câble et par satellite. Ce nouvel interfinancement obligatoire supplémentaire représente maintenant plus de 1,5 % des revenus de distribution de vidéo, ce qui amène le FAPL à plus de 100 millions \$. Cet interfinancement de 6,5 % représente en moyenne environ 48\$ par année pour le client des services vidéo de Cogeco Câble.

Plus inquiétante encore est le fait que le CRTC a renversé sa position sur les frais de redevance et a aussi décidé d'exiger des câblodistributeurs et des distributeurs par satellite de verser d'importants montants supplémentaires aux télédiffuseurs en direct canadiens pour la distribution de leurs signaux, qui peuvent être reçus gratuitement, tout en rendant obligatoire la distribution par câble et par satellite de ces signaux. Basée sur les dernières attentes émises publiquement par les télédiffuseurs, cette mesure pourrait avoir un impact additionnel allant jusqu'à 60 \$ par année pour le client des services vidéo de Cogeco Câble.

Une autre source d'inquiétude est la menace par le CRTC de retirer les signaux des réseaux américains du câble et du satellite au Canada de manière à protéger encore plus les télédiffuseurs en direct au Canada.

«Le CRTC a choisi un plan d'action qui se traduira inévitablement par une hausse importante des tarifs de détail des services de distribution par câble et par satellite, et de restreindre, par ces diverses mesures, le choix des services présentement disponibles sur le câble et le satellite au Canada. Malheureusement, les consommateurs n'ont que jusqu'au 10 août, en plein milieu des vacances estivales, pour se faire entendre sur ces mesures en enregistrant leurs commentaires par écrit. Il faut sérieusement remettre en question la logique consistant à faire payer aux

consommateurs canadiens des montants considérablement plus élevés pour ce qui se révèle être du soutien pour l'acquisition d'émissions de télévision américaines aux heures de grande écoute et le regroupement avec les émissions locales canadiennes par les télédiffuseurs en direct canadiens», a dit M. Louis Audet, président et chef de la direction de Cogeco Câble.

## **AU SUJET DE COGECO CÂBLE**

Cogeco Câble ([www.cogeco.ca](http://www.cogeco.ca)), est une entreprise de télécommunications qui se classe au deuxième rang des câblodistributeurs en Ontario, au Québec et au Portugal, sur le plan du nombre de clients du service de Câble de base servis. Grâce à ses réseaux de câblodistribution bidirectionnels à large bande, Cogeco Câble fournit à sa clientèle résidentielle des services Audio, de Télévision analogique et numérique, IHV ainsi que de Téléphonie. De plus, la Société fournit à sa clientèle commerciale des services de réseautage de données, d'applications d'affaires électroniques, de vidéoconférences et d'hébergement Web, d'Ethernet, de ligne privée, de voix sur IP, d'accès IHV, de fibre noire, de stockage de données, de sécurité des données et de co-implantation, et d'autres fonctions de communication évoluées. Les actions subalternes à droit de vote de Cogeco Câble sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX : CCA).

- 30 -

**Information:** Marie Carrier  
Directrice, communications d'entreprise  
Tel.: (514) 764-4761